

NOTE DE CADRAGE

POUR LE SOUTIEN A LA RECHERCHE DE L'ESPE D'AQUITAINE

1. PRINCIPES

Le Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique a émis des principes relatifs à la définition des **axes prioritaires en matière de soutien à la recherche sur l'éducation à l'ESPE d'Aquitaine** :

- ces axes ne sont pas indexés à un seul champ scientifique
- ils permettent un lien étroit avec les terrains éducatifs/professionnels
- ils promeuvent des recherches qui scandent un contact fort entre le monde universitaire, le monde éducatif et la société civile
- ils sont pensés en lien avec les partenaires de l'ESPE et les collectivités territoriales.

Des principes sont actés, relatifs à la **nature des projets** susceptibles d'être soutenus par l'ESPE :

- Soutien à la mise en œuvre de *projets collectifs de recherche sur l'éducation*
- Soutien à l'*organisation et à la participation à des manifestations scientifiques*
- Aide à la *diffusion et à la publication d'ouvrages de recherche*.

2. DOMAINES PRIORITAIRES ET CONDITIONS DE DOTATION

Le COSP, sur proposition du Comité Recherche et de l'équipe de direction de l'ESPE, a identifié les quatre domaines suivants comme prioritaires pour l'ESPE d'Aquitaine :

- **Contenus, processus, techniques et situations d'enseignement et d'apprentissage**
- **Intervention éducative et professionnalités**
- **Territoires de l'éducation**
- **Evaluation des dispositifs d'éducation, de formation et d'orientation**

Il est ménagé la possibilité de projets hors-thématiques prioritaires à travers une catégorie :

- **Projet blanc**

Au moment des appels à projets (novembre et février), les axes seront spécifiés et exemplifiés.

Composantes attendues des projets de recherche collectifs soumis :

- les projets doivent comporter une description précise du calendrier des modes de valorisation des résultats et de leur transfert vers les terrains professionnels ;
- l'appel à projet, à partir de la définition de domaines prioritaires, est un dispositif propice à stimuler les coopérations scientifiques : seront valorisés en conséquence les projets de recherche inter laboratoires associant une pluri-catégorialité des membres.
- le COSP recommande de ménager une enveloppe budgétaire pour des soutiens sur des thématiques « rares ».
- un appel à projets sera lancé deux fois par an – *automne et printemps* – en direction des personnels intervenants à l'ESPE.

Conditions de soumission et d'évaluation des projets de recherche collectifs sur l'éducation :

- 1 - Tout projet de recherche doit être déposé par un chercheur auprès du service de la recherche de l'ESPE d'Aquitaine
- 2 - Tout projet de recherche est expertisé à l'aveugle par deux chercheurs du domaine sur invitation du comité recherche du COSP
- 3 – La définition d'un plan de co-financement est demandée, les financements demandés à l'ESPE venant en complément d'autres ressources
- 4 - Les appels à projets et critères d'attribution d'aides établis par le comité Recherche et les appels à projets seront publics et en ligne sur le site de l'ESPE d'Aquitaine.

Dans l'exposé des projets présentés, les points suivants devront être explicites :

- contexte scientifique, cadre théorique, état de la question, problématique, méthodologie (en soulignant en quoi il nourrit un ou plusieurs des axes prioritaires de l'école et/ou comment il s'inscrit dans des recherches novatrices)
- calendrier prévisionnel
- résultats attendus, valorisation et diffusion envisagées
- composition de l'équipe du projet et qualité de ses membres.
- destination des demandes de financement (missions, matériel de recherche, personnels)

Les demandes seront examinées par le comité Recherche qui aura au préalable sollicité l'avis d'experts des domaines concernés et formulera des propositions d'affectation de crédits.

Ces propositions seront soumises au conseil d'orientation scientifique et pédagogique puis au conseil d'école.

Deux types de projets de recherche peuvent être déposés :

- 1 - Des projets « thématiques » qui nourriront un ou plusieurs des 4 axes de recherche prioritaires de l'ESPE :

Axe 1 Contenus, processus et techniques d'enseignement et d'apprentissage

Axe 2 Professionnalités et intervention éducatives

Axe 3 Territoires de l'éducation

Axe 4 Evaluation des dispositifs d'éducation

Un texte présentant les 4 axes prioritaires de Recherche de l'ESPE sera consultable sur le site de l'ESPE, en appui des appels à projets, tout comme seront consultables les projets accrédités par l'ESPE.

2 - Des *Projets «blancs»* qui ne s'inscrivent pas dans les axes prioritaires mais qui peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux thèmes porteurs, pourront être déposés.

Le budget alloué aux projets blancs acceptés par appel à projets ne pourra excéder 20 % des projets retenus.

Le/s porteur/s de projet se verront notifiés par le service recherche, après avis du COSP et du conseil d'école, des suites données à leur demande, dans un délai de 3 mois suivant celle-ci.

Conditions de soumission et d'évaluation des demandes de financement liées à l'organisation des manifestations scientifiques et à la publication d'ouvrages de recherche

Toute demande doit être déposée auprès du service de la recherche de l'ESPE d'Aquitaine.

Le dispositif d'évaluation des demandes de soutien à l'organisation de manifestations scientifiques et à la publication d'ouvrages de recherche repose sur l'appréciation par le COSP, sur proposition du comité recherche, puis par le Conseil d'école, de la pertinence des manifestations scientifiques et/ou des publications de recherche au titre desquelles la demande de soutien est faite, au regard des axes thématiques définis comme prioritaires.

La définition d'un plan de co-financement sera également demandée, les financements sollicités auprès de l'ESPE venant en complément d'autres ressources, notamment de laboratoires partenaires.

Le/s porteur/s de projet se verront notifiés par le service recherche, après avis du COSP et du conseil d'école, des suites données à leur demande, dans un délai de 3 mois suivant celle-ci.

Conditions de soumission et d'évaluation des demandes de financement liées la participation à des manifestations scientifiques

Les demandes de participation, à titre individuel, à des manifestations scientifiques, sont à adresser au service recherche de l'ESPE d'Aquitaine, et sont éligibles dans la mesure où elles sont justifiées par une contribution à l'événement scientifique (communication, symposium, conférence).

Ces financements sont destinés en priorité aux doctorants et aux formateurs titulaires d'un doctorat qui n'ont pas le statut d'enseignant-chercheur : ils ont pour vocation de faciliter leur insertion dans le milieu scientifique. A ce titre pourront être examinées des demandes qui ne s'inscriraient pas dans les axes prioritaires définis ci-dessus.

Les soutiens accordés pour des participations individuelles à des manifestations scientifiques – hors projets collectifs de recherche – seront limités à un par année civile.

3. MODALITES DE FINANCEMENT

Le cofinancement de l'ESPE ne peut être supérieur à la moitié du budget global de l'action.

Les conditions de financement des projets seront directement indexées à la politique d'orientation de la recherche de l'ESPE, dont sont ici posées les bases.

Cela suppose les présents éléments de cadrage – les **axes prioritaires** connus de l'ensemble de la communauté scientifique– et une formalisation des procédures de soumission et d'évaluation des projets soumis, par le comité recherche du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

Dans ce cadre, le caractère mécanique du financement fait place à une conception plus classique en quatre temps, opérationnelle à partir de cet automne :

- a) affichage d'une orientation scientifique,
- b) appel à projets
- c) évaluation
- d) sélection et dotation.

S'agissant des personnels éligibles à un soutien de l'ESPE, il est rappelé que l'ensemble des enseignants-chercheurs et formateurs extérieurs à l'ESPE pourront prétendre à un financement.

Dans un souci de mutualisation et de coopération scientifique en Aquitaine, il est rappelé que toutes les universités aquitaines peuvent faire bénéficier leurs personnels d'un financement dans le cadre des appels à projets de l'ESPE, dans la mesure où elles émargent au budget recherche de l'école.

4. Suivi des projets, évaluation du dispositif et valorisation

La définition a priori d'axes de recherche sera soutenue par la valorisation de la fonction d'accompagnement et de suivi du comité recherche du COSP.

Un bilan bisannuel de la production dans chaque axe sera proposé, de sorte de laisser le temps d'appréciation nécessaire à un premier bilan.

Le comité recherche assurera, en lien avec les CRD de l'ESPE, une fonction de veille, de prospection et d'accompagnement, qui doit être continue.